

REGLEMENT DE LA COMPETITION DE BOWLING

I. LE TOURNOI ACCUEILLERA 2 DIVISIONS DE PARTICIPANTS :

1. DIVISION "LIGUE" :

La Division "Ligue" est ouverte aux joueurs qui peuvent justifier d'une moyenne obtenue par la participation à une ligue officielle et/ou à des tournois à la date du 31/05/2018 (cf infra), avec un minimum de 21 parties par an, sur 2 années consécutives. Ces ligues ou TOURNOIS ne seront pas nécessairement officiels, mais les organisateurs devront avoir conservé des enregistrements vérifiables pour toutes et tous les joueurs(ses) y participant, avec leurs scores et le nombre de parties jouées (voir § **MOYENNES ACCEPTÉES**).

Cette division comprend les catégories A, B, C, D et E, dont l'affectation est déterminée à partir de la moyenne de référence :

CATEGORIES	INDIVIDUELS		DOUBLETTES		QUADRETTES	
	DAMES	HOMMES	DAMES	HOMMES	DAMES	« LIBRES »
A	180 et +	200 et +	360 +	400 et +	720+	800+
B	160 - 179	180 - 199	330 - 359	360 - 399	660 - 719	720 - 799
C	140 - 159	160 - 179	300 - 329	320 - 359	600 - 659	630 - 719
D	120 - 139	140 - 159	270 - 299	280 - 319	540 - 599	540 - 629
E	0 - 119	0 - 139	0 - 269	0 - 279	0 - 539	0 - 539

2. DIVISION "PUBLIC" :

Les joueurs sans moyenne justifiée ne peuvent pas s'inscrire en division « Ligue » mais participent dans la division « Public ». Ils joueront selon les mêmes formats : Individuels (Hommes / Femmes), Doublettes (Hommes / Femmes), Quadrettes (Femmes, *sous réserve des restrictions du paragraphe **ATTENTION** infra*, et « Libres »)

ATTENTION : Dans les 2 divisions, s'il n'y a pas au moins 10 équipes inscrites pour une catégorie (et donc au moins 5 équipes pour assurer la finale) pour la compétition « **quadrettes dames** », les équipes « **DAMES** » inscrites seront intégrées dans la compétition quadrettes « libres ».

II. PARTICIPANTS DU TOURNOI :

- Les équipes « Doublettes » sont obligatoirement constituées de 2 hommes ou de 2 femmes (classement séparé).
- **Les équipes "mixtes" formées d'un homme et d'une femme ne sont pas acceptées**
- Les équipes « Quadrettes » sont constituées de 4 femmes ou « libres » (hommes ou mixte : hommes et femmes mélangés), sous réserve des dispositions du § **ATTENTION** ci-dessus.

- **Un joueur ne peut s'inscrire et participer que dans une seule division :** Les participants qui s'inscrivent dans la division "Public" ne peuvent participer à aucune des épreuves de la division " Ligue" et vice versa.
- La direction du tournoi de bowling de PARIS 2018 Gay Games 10 a toute autorité pour vérifier et, si nécessaire, rectifier la moyenne de chaque joueur.
- Les rectifications de moyenne seront faites en conformité avec les règles édictées par "World Bowling".
- L'ajustement devra être communiqué au joueur concerné et validé avant le début de chaque épreuve du tournoi.
- Un bowleur (se) qui refuserait la rectification de sa moyenne sera disqualifié(e).
- Il est de la responsabilité de chaque joueur/se ou, à défaut, de son capitaine d'équipe, de s'assurer de l'exactitude de la moyenne retenue pour la compétition.
- Dans le cas où un(e) participant(e) proposerait une moyenne inférieure à sa moyenne réelle pour s'inscrire dans une catégorie inférieure à la sienne, il/elle serait automatiquement disqualifié(e).
- En cours de compétition, **aucun remplacement ne sera autorisé.**

III. REGLEMENT DU TOURNOI :

- Le tournoi de Bowling est organisé en conformité avec le règlement de la fédération internationale « World Bowling », avec le soutien de la Fédération Française de Bowling et de Sports de Quilles (FFBSQ), elle-même adhérente de « World Bowling », de son organe régional, la Ligue Régionale IDF FFBSQ, et de l'International Gay Bowling Organisation (IGBO).
- Les arbitres fédéraux présents ont toute autorité pour veiller à l'équité sportive ; ils peuvent, sans que cette liste ne soit limitative :
 - ✗ interdire l'accès aux pistes aux joueur(se)s sous l'emprise manifeste de l'alcool ou de produits stupéfiants,
 - ✗ interdire l'accès aux pistes à un coach dont les manifestations perturberaient le jeu,**Précision : Un seul coach par équipe** (doublette ou quadrette) est autorisé sur l'aire de jeu ; **aucun en individuel.**
 - ✗ sanctionner tout comportement susceptible de perturber le bon déroulement de la compétition.
- Lors des qualifications, demi-finales et finales, la durée des boules d'essai (échauffement) sera de dix (10) minutes par piste, pour tous les formats.
- Les éventuelles **modifications** au présent règlement seront publiées sur le site de PARIS 2018, **au plus tard un (1) mois avant le début de la compétition.**
- La compétition se déroulera en « Individuels », « Doublettes » et « Quadrettes », selon le calendrier suivant :
 - **Qualifications :** **Dimanche 5 Août au Mardi 7 Août 2018**
 - **Demi-finales :** **Mercredi 8 Août au Vendredi 10 Août 2018 (matins)**
 - **Finales :** **Mercredi 8 Août au Vendredi 10 Août 2018 (après-midi)**
- Le tournoi se jouera en style « Ligue » (lancers alternés sur 2 pistes adjacentes ; voir art 2.2.1 « World Bowling rules »).
- **Les scores seront comptabilisés scratch (sans handicap)**
- Pour tous les classements au cours de la compétition (à l'exception du podium ; cf infra), les égalités sur un seuil de qualification seront départagées au profit de la meilleure dernière ligne, puis de l'avant-dernière si l'égalité persiste... etc

PHASES QUALIFICATIVES ET DEMI-FINALES

Les phases **qualificatives** et les **demi-finales** se dérouleront sur **3 parties** pour l'ensemble des catégories (individuels, doublettes et quadrettes).

Les pistes seront reconditionnées tous les 3 tours en « individuels » et « doublettes », tous les 2 tours en « quadrettes » et, au plus, toutes les 24 parties.

A l'issue des 3 parties de la phase qualificative, **50% des participants seront retenus pour la demi-finale**, dans chaque catégorie (individuels, doublettes et quadrettes, dans chacune des deux divisions).

Les scores des qualifications étant conservés, le classement des demi-finales se fera sur 6 parties pour toutes les catégories.

FINALES PAR CATEGORIES :

La composition des équipes (doublettes et quadrettes) doit être identique à celle des qualifications et demi-finale. Aucun remplaçant n'est autorisé.

- Individuels : Les **6 meilleurs joueurs/ses** de la demi-finale (**pour chaque division**) seront **qualifié(e)s pour la finale**, qui se jouera sur trois (3) parties (scores remis à 0).
- Doublettes : Les **5 meilleures équipes** de la demi-finale (pour chaque division) seront qualifiées pour la finale, qui se jouera sur trois (3) parties par joueur (scores remis à 0), soit 6 parties par équipe.
- Quadrettes : Les **5 meilleures équipes** de la demi-finale (pour chaque division) seront qualifiées pour la finale qui se jouera sur trois (3) parties par joueur (scores remis à 0), soit 12 parties par équipe.

A l'issue de chaque finale, les 3 premiers de chaque catégorie recevront une médaille (or, argent ou bronze) par joueur.

En cas d'égalité pour le podium, celle-ci sera départagée par une « mort subite » (lancer unique sur un jeu plein). Le vainqueur sera l'équipe/joueur(se) ayant le plus haut total de score.

Un temps d'échauffement (boules d'essai) sera accordé à chaque poule. Sa durée sera déterminée par l'organisateur mais ne pourra pas dépasser 10 minutes par piste.

MOYENNES ACCEPTÉES POUR LE TOURNOI :

Chaque participant(e) au tournoi de bowling de PARIS 2018 Gay Games 10 doit attester d'une moyenne acceptable par la Fédération des Gay Games et le Comité d'organisation du tournoi de bowling de PARIS 2018 Gay Games 10.

Pour la division "**Ligue**", la moyenne sera retenue selon les méthodes suivantes :

Une « Ligue » est définie comme une entité formelle où :

- La ligue programme pendant une saison de multiples compétitions de bowling
- des moyennes vérifiables pour chaque participant sont conservées de manière indépendante par des dirigeants (président ou secrétaire de ligue par exemple)
- La ligue peut être homologuée ou non
- La ligue peut être affiliée à sa Fédération nationale ou pas.

Chaque bowleur(se) doit justifier de deux (2) années de moyennes consécutives :

- La moyenne la plus ancienne (par exemple 2016) est une moyenne historique qui sera utilisée uniquement pour des comparaisons.
- La moyenne la plus récente (par exemple 2017) est la moyenne à utiliser, dans le respect des points 1, 2, 3, ou 4 ci-dessous

La/le bowleur(se) doit fournir sa moyenne **la plus élevée** entre :

1. Une moyenne **Ligue** homologuée par World Bowling ou par un de ses adhérents nationaux (par ex USBC, CBC, TBAL, FFBSQ), etc), avec un minimum de 21 parties sur une année pleine arrêtée au :
- 31 Mai 2018, pour les bowleurs(ses) (Amérique du Nord et d'Amérique Centrale par exemple) dont la ligue se joue sur une année glissante,
ou
- 1^{er} Décembre 2017, lorsqu'une ligue se joue sur une année calendaire.
2. Une moyenne **Tournoi** basée sur un minimum de 18 parties au 31 Mai 2018 (Tournois validés par IGBO, ou homologués par une Fédération Nationale ou organisés par un centre de Bowling),
3. Un mélange de la moyenne de toutes les ligues, y compris celles avec moins de 21 parties jouées,

Si aucun des cas ci-dessus n'est disponible, une attestation de moyenne de ligue sur un minimum de 21 parties au 31 Mai 2017 sera acceptée.

b) Lorsque la moyenne de la saison précédente est utilisée et qu'au moment du tournoi, un participant a une moyenne actualisée, sur 21 parties ou plus, supérieure d'au moins 1 quille à celle de la saison précédente, c'est la moyenne actualisée doit être utilisée.

c) Si aucune des conditions ci-dessus ne peut être remplie, le bowleur(se) doit s'inscrire en division "Public".

Le participant en division « Public » est défini comme une personne qui remplit l'un des critères suivants :

- n'est pas membre d'une ligue officielle,
- ne satisfait à aucun des critères de détermination de la moyenne énumérés ci-dessus
- n'a pas participé à une ligue depuis plus de deux (2) ans,
- ne pratique que de manière occasionnelle, pour le « fun »,
- est l'ami(e) ou la/le partenaire d'un(e) joueur(se) de ligue sans l'être elle/lui même,
- n'a pas d'expérience significative du bowling mais veut participer.

d) Les moyennes ci-dessus DOIVENT être justifiées par l'un ou l'autre des moyens suivants :

- des feuilles de ligue, détaillant les noms des participants et leur moyenne, signées et datées par le Président de la Ligue (nominativement identifié),
- Une attestation du Président ou du Secrétaire de la Ligue,
- Une photocopie du "Listing" (avec l'année précisée), signée et datée du Président de la ligue,
- Un extrait du "Listing national" 2017/2018 édité par la Fédération ou l'Organisation Nationale, membre de « World Bowling ».

e) Les moyennes réalisées dans des ligues type « **Team USA Experience League** », organisées sur des conditions de jeu « **Sport** » (**USBC Sport certified**) ne seront pas retenues.

AJUSTEMENT DE MOYENNE :

Si un bowleur(se) a une moyenne « tournoi » avec un minimum de 18 parties, supérieure d'une (1) quille ou plus à la moyenne déclarée, c'est cette moyenne « tournoi » supérieure qui devra être utilisée.

Le Comité d'organisation du tournoi de bowling de PARIS 2018 Gay Games 10 se réserve le droit de vérifier les moyennes « tournoi » par tous les moyens possibles.

BONNES BOULES A TOUTES ET A TOUS